



INSCRIPTION UFOLEP 2024-2025

1) Théâtre, échecs 20€

2) Randonnée pédestre 40€

3) Pluri sport 110€

4) Tennis de table 110€

5) Badminton 110€

6) Athlétisme 110€

7) Gym douce / Sport santé 110€

8) Tir à l'arc 120€

9) Roller 120€

10) Volley 110€

11) Adhésion libre, sans activité 10€ / Adhésion vacances 5€

Réduction de 25€ à partir du 3^{ème} adhérent de la même famille.

1^{ère} activité : 2^{ème} activité.....

NB : L'inscription à une deuxième activité est **gratuite** (Ufolep)

En cas d'adhésion à la section handball (cf site) , la cotisation ufolep est fixé forfaitairement à 25€

INFORMATIONS ADHERENT(E)

Nom : Prénom : Sexe : M / F

Né(e) le : Lieu de naissance (obligatoire) :

Adresse (complète) :

N° tél(s) : (responsable légal si mineur) : **1** : **2** :

Mail (**obligatoire**).....@.....

Et/ou.....@.....

Informations supplémentaires éventuelles :

ÉLÉMENTS DU DOSSIER D'INSCRIPTION (tout dossier *incomplet ne sera pas enregistré*)

Feuille d'inscription complétée

Si vous avez répondu oui à l'une des questions sur le questionnaire de santé. Certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités concernées.

Règlement (chèque, chèques vacances, espèces)

(Noter au dos du chèque le nom du pratiquant ainsi que l'activité et la date d'encaissement souhaitée)

Aides aux familles

- Le **pass'sport** est une aide de 50€ accordée aux familles bénéficiant de l'ARS (6-17ans). Ce montant est déduit directement à l'inscription en échange du QR code que vous aurez reçu.

- Le **ticket sport culture** (avoir 6-11ans et être cancalais) plus d'informations avec la maison Bel air.

L'association effectuera un remboursement à ses adhérents **après** le règlement de la cotisation et des démarches effectuées auprès des instances concernées.

- Une attestation sera fournie aux familles qui en feront la demande pour les comités d'entreprises.

J'ai rempli le questionnaire de santé

J'ai pris connaissance du règlement interne au dos de ce formulaire et je m'engage à le respecter



RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AL Cancale

Sections sportives et culturelles

Badminton, Athlétisme, Jeux de société et traditionnels, Randonnée, Roller, plurisports (jeunes et adultes), Tennis de table (jeunes et adultes), handball (jeunes et adultes), Tir à l'arc (jeunes et adultes), Théâtre adultes, Bien être et gym adaptée, Volley, Activités vacances, Actions de Solidarités...

Art. 1 : L'association fonctionne sur la base du bénévolat. **Chacun se doit donc de participer à la vie de l'association** dont le rôle primordial est d'assurer une éducation permanente à travers des activités sportives ou culturelles et dans le respect des statuts votés en assemblée générale et des valeurs de l'Association.

Art. 2 : La cotisation annuelle est à payer en début de saison (à l'inscription).

Art.3 : En cas d'inscription à plusieurs activités, le tarif à régler sera celui le plus élevé, l'autre sera gratuite.

Art.4 : **Les parents doivent amener et rechercher les enfants à l'entrée de la salle quelques minutes avant l'heure des activités prévues** par la section. **Ils s'assurent de la présence d'un responsable** (la section ne peut être tenue responsable de ce qui se passe avant ou après l'entraînement et en dehors des salles d'activités (gymnases, salle omnisports...)).

Art.5 : Chaque adhérent doit avoir un comportement correct vis-à-vis de ses partenaires et dirigeants. En cas de manquement grave à cet article ou de faute lourde, la famille sera avertie, si celui-ci est mineur, et le joueur pourra être exclu temporairement ou définitivement par le Bureau ou le Conseil d'Administration de l'A.L.C

Art.6 : Le matériel mis à votre disposition doit absolument être "protégé" et soigneusement rangé après utilisation, tout comme vous devez respecter les locaux (vestiaires, douches, gymnases...) que vous occupez au cours de votre activité. Les minibus doivent également être "respectés" (comportement, propreté...)

Art.7 : Il est indispensable que les enfants aient une **tenue adaptée au sport pratiqué**. Pour des raisons d'hygiène et de commodité, il paraît souhaitable d'avoir un change. Il est nécessaire d'avoir des **chaussures propres dans les salles**.

Art.8 : Des efforts sont demandés à tous pour éviter tout gaspillage (gestion des bouteilles d'eau par exemple). Attention également aux consommations d'électricité non nécessaires...

Art. 9 : Les enfants (et les adultes) peuvent parfois être photographiés ou filmés pendant une activité ou lors d'une manifestation de l'association, ceci en souvenir ou pour la promotion des activités (journaux, expo photos, site de l'ALC), réseaux sociaux...). **Chaque famille a le droit de s'y opposer en avertissant les responsables de l'association par écrit et dès le début de la saison.**

Art. 10 : La famille donne toute autorisation aux responsables en cas de nécessité.